

AGENCE FINANCIÈRE DE BASSIN SEINE - NORMANDIE

51, RUE SALVADOR ALLENDE

92027 NANTERRE CÉDEX - TÉL. : 776 - 44 - 24

DÉTERMINATION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION
DES CAPTAGES AEP DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE

BAON

Source de froides fontaines

G. BILLARD

GA 84/49 BOU

404 - 3X - 0005

BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES

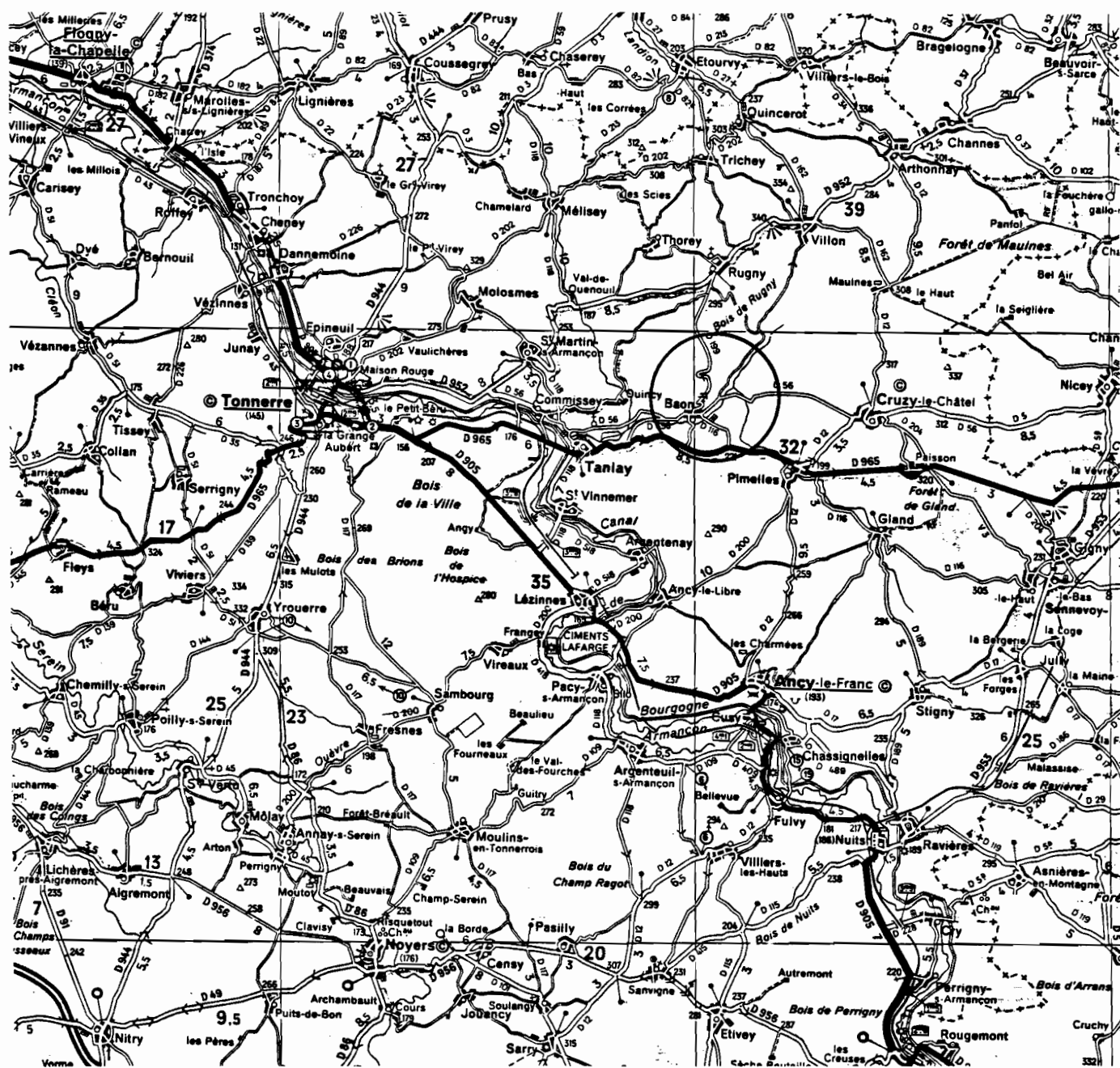


SERVICE GÉOLOGIQUE
RÉGIONAL
BOURGOGNE

32 Boulevard Maréchal Joffre - 21100 DIJON

Tél. (80) 72.42.31

Télex : BRGMDIJ 350443F



Echelle 1/200 000

DOSSIER N° : 404 - 3X - 0005

Date de la reconnaissance sur le terrain : 07.08.84

A ÉTUDE D'ENVIRONNEMENT

I - SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE DU CAPTAGE

I1) SITUATION GEOGRAPHIQUE

Commune d'implantation du captage : BAON

Lieu dit : sous l'étang

Parcelle cadastrale : section B2 - n° 102

Distance à l'agglomération et orientation : 2,3 km au Nord-Est

Nature du captage :

- puits ☐
- forage ☐
- source captée ☒

Appellation courante du captage : Source de froides fontaines (ou source de val Maubout)

Carte géologique : Tonnerre

- n° : 404
- huitième : 3

Indice B.R.G.M. : 404 - 3X - 0005

Coordonnées Lambert :

- X = 736,18
- Y = 320,78

Altitude du sol : Z = 182 (EPD)

Champ captant :

- ouvrage unique ☒
- plusieurs ouvrages ☐ - nombre :
- prélèvement annuel en 1983/84 = 5 065 m3

I2) SITUATION ADMINISTRATIVE

Rapport du géologue agréé G. BILLARD ☒
Rapport du conseil départemental d'hygiène ☐
Arrêté de déclaration d'utilité publique ☐
Autres : ROUYER ☒

Date

16.11.84

13.08.35

ANNEXE : Plan de situation au 1/25.000 ☒

II - SITUATION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DE L'A.E.P.

Organisme responsable - Nom et adresse : Mairie de Baon
89430 TANLAY

- Commune ☒
- Syndicat ☐

Mode de gestion de l'A.E.P. :

- régie municipale ☒
- affermage ☐
- concession ☐

Nom et adresse du service gestionnaire : Mairie de Baon
89430 TANLAY

Nombre de communes desservies par le captage : 1

Organisation de l'A.E.P. en plusieurs réseaux : oui ☐
non ☒

Nom du réseau desservi par le captage ☐
le champ captant ☐

Communes desservies par le réseau, avec leur nombre d'habitants ☐
d'abonnés ☒

- Baon - 40 abonnés
-
-
-
-

Autres champs captants d'A.E.P.

dans le réseau R ☐
hors du réseau HR ☐

R ou HR	en service	aban- donné	Commune d'implantation	Nombre d'ouvrages	prélèvement annuel en 19
	☐	☐			
	☐	☐			
	☐	☐			
	☐	☐			
	☐	☐			

- Réservoirs semi enterrés ☒
- Châteaux d'eau ☐
 - nombre : 1
 - capacité (m3) : 60
- Historique de l'A.E.P. : oui ☐
non ☒

ANNEXE : Historique de l'alimentation en eau potable du réseau ☐

III - CARACTERISTIQUES DU SITE AQUIFERE

Nature du site

ruisseau des froides		
vallée fontaines	☒	plaine ☐
vallée sèche	☐	coteau ☐
thalweg	☐	plateau ☐

Aquifère capté et étage géologique

alluvions	☐
craie	☐
sables albiens	☐
calcaire oxfordien supérieur	☒
arène granitique	☐

Terrain de couverture

nature : alluvions limono-graveleuses
épaisseur : métrique

Substratum

nature calcaire marneux
atteint : oui ☒
non ☐

Profondeur du niveau d'eau sous le sol et date de la mesure

1,78 m le 07.08.84

Température de l'eau et date de la mesure

11°C le 07.08.84

Essai de débit

réalisé : oui ☐
non ☒

valeur de la transmissivité : m2/s

Qualité de l'eau - Observations particulières

Eléments dont la teneur présente une anomalie (variabilité et (ou) excès)
(avec valeurs extrêmes)

Contaminations bactériennes occasionnelles

ANNEXE : Coupe géologique ☐
Coupe lithologique ☐
Coupe stratigraphique ☐
Tableau d'essai de débit ☐

Courbe interprétative de l'essai ☐
Tableau d'analyse de type I ☐
Tableau d'analyse de type II ☒

IV - CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE ET DE LA STATION

(4)

IV1 - OUVRAGEType d'ouvrage

puits ☐
forage ☐
source captée ☒ galerie drainante longue de 9 m environ

Date d'exécution : 1924 - Un captage complémentaire en 1952
de mise en service : 1928

Profondeur : 2,50 m

Diamètre en tête : m largeur = 2 m hauteur = 2 m
en fond : m

Groupes d'exhaure dans l'ouvrage : Descente gravitaire de l'eau jusqu'au réservoir.

Nombre	☐	☐
Nature		
Débit (m3/h)		
HMT (m)		

Compteur d'eau sur la sortie du réservoir : oui ☒
non ☐

Régime d'exploitation

Débit d'exhaure (m3/h) :

Volume d'exhaure en 19 83/84 : 5 065 m3

Débit maximal d'exhaure en 19 : période :
minimal

IV2 - STATION

Station de refoulement après les groupes d'exhaure : oui ☐
non ☒

Station de traitement de l'eau

Stérilisation ☒

Floculation et filtration ☐

Chlore gazeux ☐

chlorure ferrique ☐

eau de javel ☒

carbonate ☐

autres ☐

filtre à sable ☐

point d'injection : Réservoir

autres ☐

ANNEXE : Coupe technique ☒
Tableau d'analyse de l'eau de type I ☐
Tableau d'analyse de l'eau de type II ☒

V - ETAT DE L'ENVIRONNEMENT

1 - Immédiat (parcelle cloturée)

- absence de périmètre clôturé. Parcelle occupée par de la broussaille et des hautes herbes.

- les regards d'accès au captage sont actuellement pratiquemmmment au niveau du sol alors qu'à l'origine, ils étaient surélevés d'environ 0,15 m par rapport au niveau du sol environnant. Les regards sont fermés par une dalle en béton encastrée dans la maçonnerie, sans joint d'étanchéité.

2 - Rapproché (250 m autour du captage)

- route à environ 6 m au Nord-Ouest - ruisseau des froides fontaines quelques mètres au Sud-Est.

- prairies dans la vallée au Sud-Est - Bois sur les coteaux au Nord-Ouest.

3 - Eloigné (1 km autour du captage)

- bois sur les versants

- prairies dans la vallée du ruisseau des froides fontaines

4 - Constats de pollution observée au captage depuis sa création

ANNEXES : Croquis côté de la parcelle cloturée

Plan parcellaire au 1/2 000

Plan de situation au 1/25 000

☒

☒

☒

GEOLOGIE

Les formations géologiques rencontrées dans le secteur de Baon comprennent :

- de puissantes formations calcaires d'âge oxfordien supérieur et kimmeridgien inférieur. Les bancs montrent un faible pendage général en direction du Nord-Ouest.
- dans les vallées, des alluvions limono-graveleuses d'épaisseur métrique
- à flanc de vallée, des amas de matériaux sablo-graveleux (dépôts cryoclastiques) désignés localement sous les noms de grèzes, groises, arènes ou sables.

La région est affectée par une tectonique cassante. Les accidents majeurs sont orientés Nord-Sud - Nord-Est-Sud-Ouest - et sub Est-Ouest.

Dans les calcaires, les circulations d'eaux souterraines se font fréquemment selon des réseaux de type karstique, en liaison avec la tectonique cassante.

Dans les environs de la source de froides fontaines, l'écoulement des eaux souterraines se fait sensiblement en direction du Sud-Ouest.

PERIMETRES DE PROTECTION

Périmètre de protection immédiate (cf carte II₁)

Il sera constitué par les limites de la parcelle n° 102 - Section B2. Ce périmètre sera matérialisé par une clôture et le terrain enclos devra appartenir en toute propriété à la commune.

A l'intérieur de ce périmètre, seules sont autorisées les activités en relation avec l'exploitation du captage.

Les regards d'accès au captage devront être rehaussés d'environ 0,5 m au dessus du sol environnant et ils seront équipés de fermetures étanches.

Périmètre de protection rapprochée (cf carte II₁ et II₂)

Il s'étendra approximativement entre 10 et 300m autour du captage. Les réglementations afférentes à ce périmètre sont notifiées dans le tableau des prescriptions joint en annexe (tableau 6)

L'épandage de produits fertilisants et de produits de traitement des cultures est toléré. Il devra toutefois être limité aux stricts besoins des cultures.

Les fossés de la route seront cimentés sur toute la longueur du périmètre de protection immédiate et 10 m plus en amont, des infiltrations de liquides (eaux de ruissellements, hydrocarbures,...) dans le captage.

Périmètre de protection éloignée (cf carte I)

Il est défini par la portion la plus vulnérable du bassin d'alimentation présumé du captage. Les réglementations afférentes à ce périmètre sont notifiées dans le tableau des prescriptions joint en annexe (tableau 6). Sous ces conditions spéciales et celles générales citées dans le décret n°67.1093 du 15/12/67 et la circulaire du 10/12/68, je donne un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de la source de froides fontaines pour l'alimentation en eau potable publique de la commune de Baon.

A Dijon, le 16 Novembre 1984

G. BILLARD



ATION AGRONOMIQUE DE LYONNE

Allée Turanne

B 9 0 0 0 A U X E R R E

Téléphone (86) 52.23.90

ORATOIRE DE CONTROLE DES EAUX

Dossier n° : 404-3X-0005

Commune d'implantation :

BAON

ANALYSES PHYSICO - CHIMIQUES, DE TYPE II,
ET BACTERIOLOGIQUES REALISEES, DANS LE CADRE
DU RESEAU DE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX
DU DEPARTEMENT, PAR LA D. D. A. S. S.

N.B. : Cette feuille d'analyse d'eau de la station agronomique de l'Yonne a été adaptée aux besoins de l'étude d'environnement.

te.....

AMEN PHYSICO-CHIMIQUE

Température de l'eau (en ° C).....

viscosité (gouttes de mastic)

Conductivité (en ohms/cm à 20 °C)

pH (à 20 °C) } Avant

al au } { Après

Alcalinité (en CaO : mg/l) { Avant

(...) Après

moniaque (en NH_4 : mg/l)nites (ex. NO₂ : mg/l)ates (en NO₃ : mg/l)

chlorures (en Cl : mg/l)

Oxygène cédé par KMnO_4

milieu alcalin, à chaud en 10 mn (en 0 : mg/l) .

ureté totale (degré français)

re alcalimétrique complet (T. A. C., degré français)

Sulfates (en SO_4 : mg/l)

er (en Fe : mg/l)

EXAMEN BACTÉRIOLOGIQUE

Recensement total des bactéries (au ml) :

après 24 h, à 37°

après 72 h, à 20-22°

Coliformes (dans 100 ml)

Membranes filtrantes, à 37° (I. M. V. I. C.)

Escherichia coli (dans 100 ml)

Membranes filtrantes, à 44° (I. M. V. I. C.)

Streptocoques fécaux (dans 100 ml)

(milieus ROTHE et LITSKY)

Clostridium Sulfito-réducteurs (dans 100 ml)

© 2006 Pearson Education, Inc. All rights reserved. Printed in the United States of America. This publication is protected by copyright. Any unauthorized reproduction or distribution without written permission from Pearson Education, Inc., may result in legal action.

[illegible]

Observations particulières :

DEPARTEMENT : **Yonne**
COMMUNE : **Baon**

Désignation du point d'eau : **sc de fontaines**
Indice de classement national : **404-3X-0005**

Tableau 6

PERIMETRES DE PROTECTION

Réglementation et tableau des prescriptions

En application de l'article 7 de la loi n° 64 - 1245 du 16/12/1964, du décret n° 67 - 1093 du 15/12/1967 et de la circulaire d'application du 16/12/1968.

- 1 - A l'intérieur du périmètre de protection immédiate : sont interdits tous dépôts, installations ou activités autres que ceux strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau.
- 2 - A l'intérieur des périmètres de protection rapprochée et éloignée : sont interdites, réglementées ou autorisées, conformément au tableau, les activités suivantes :

DEFINITION DES ACTIVITES	$\left(\begin{array}{l} A = \text{interdites} \\ B = \text{réglementées} \end{array} \right)$		$\left(\begin{array}{l} \text{ni interdites} \\ \text{ni réglementées} \end{array} \right)$		Périmètre rapproché		Périmètre éloigné	
					activités existantes	activités futures	activités existantes	activités futures
					A	B	B	B
1 - Le forage de puits						X		X
2 - Les puits filtrants pour évacuation d'eaux usées ou même d'eaux pluviales						X		X
3 - L'ouverture et l'exploitation de carrières ou de gravières						X		X
4 - L'ouverture d'excavations, autres que carrières (à ciel ouvert)						X		X
5 - Le remblaiement des excavations ou des carrières existantes						X		X
6 - L'installation de dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, de détritus, de produits radioactifs et de tous les produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux						X		X
7 - L'implantation d'ouvrages de transport des eaux usées d'origine domestique ou industrielle, qu'elles soient brutes ou épurées						X		X
8 - L'implantation de canalisations d'hydrocarbures liquides ou de tous autres produits liquides ou gazeux susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité des eaux						X		X
9 - Les installations de stockage d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature						X		X
10 - L'établissement de toutes constructions superficielles ou souterraines, même provisoires autres que celles strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau						X		X
11 - L'épandage ou l'infiltration des lisiers et d'eaux usées d'origine industrielle et des matières de vidanges						X		X
12 - L'épandage ou infiltration des eaux usées ménagères et des eaux vannes à l'exception des matières de vidanges						X		X
13 - Le stockage de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail						X		X
14 - Le stockage du fumier, engrais organiques ou chimiques et de tous produits ou substances destinés à la fertilisation des sols ou à la lutte contre les ennemis des cultures						X		X
15 - L'épandage du fumier, engrais organiques ou chimiques destinés à la fertilisation des sols						toléré		+
16 - L'épandage de tous produits ou substances destinés à la lutte contre les ennemis des cultures						toléré		+
17 - L'établissement d'étables ou de stabulations libres						X		X
18 - Le pacage des animaux						toléré		+
19 - L'installation d'abreuvoirs ou d'abris destinés au bétail						X		X
20 - Le défrichement						X		X
21 - La création d'étangs						X		X
22 - Le camping (même sauvage) et le stationnement de caravanes						X		X
23 - La construction ou la modification des voies de communication ainsi que leurs conditions d'utilisation							X	X

La commune veillera à l'application des prescriptions énoncées. En outre, peuvent être interdits ou réglementés et doivent, de ce fait, être déclarés à la Direction Départementale de l'Agriculture, toutes activités ou tous faits susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité de l'eau.

NB : Cet inventaire des activités interdites et réglementées sera annexé au rapport détaillé. **G. Billard**

DATE : 16 Novembre 1984

Le géologue agréé en matière d'eau et d'hygiène publique pour le département de l'Yonne

DOSSIER N° : 404 - 3X - 0005

Tableau /

COMMUNE D'IMPLANTATION : BAON Source de froides fontaines

LISTE DES PARCELLES CONCERNEES PAR LES
PERIMETRES DE PROTECTION IMMEDIATE ET RAPPROCHEE

PERIMETRE DE PREOTECTION IMMEDIATE

Section B2 - Parcelle n° 102

PERIMETRE DE PROTECION RAPPROCHEE

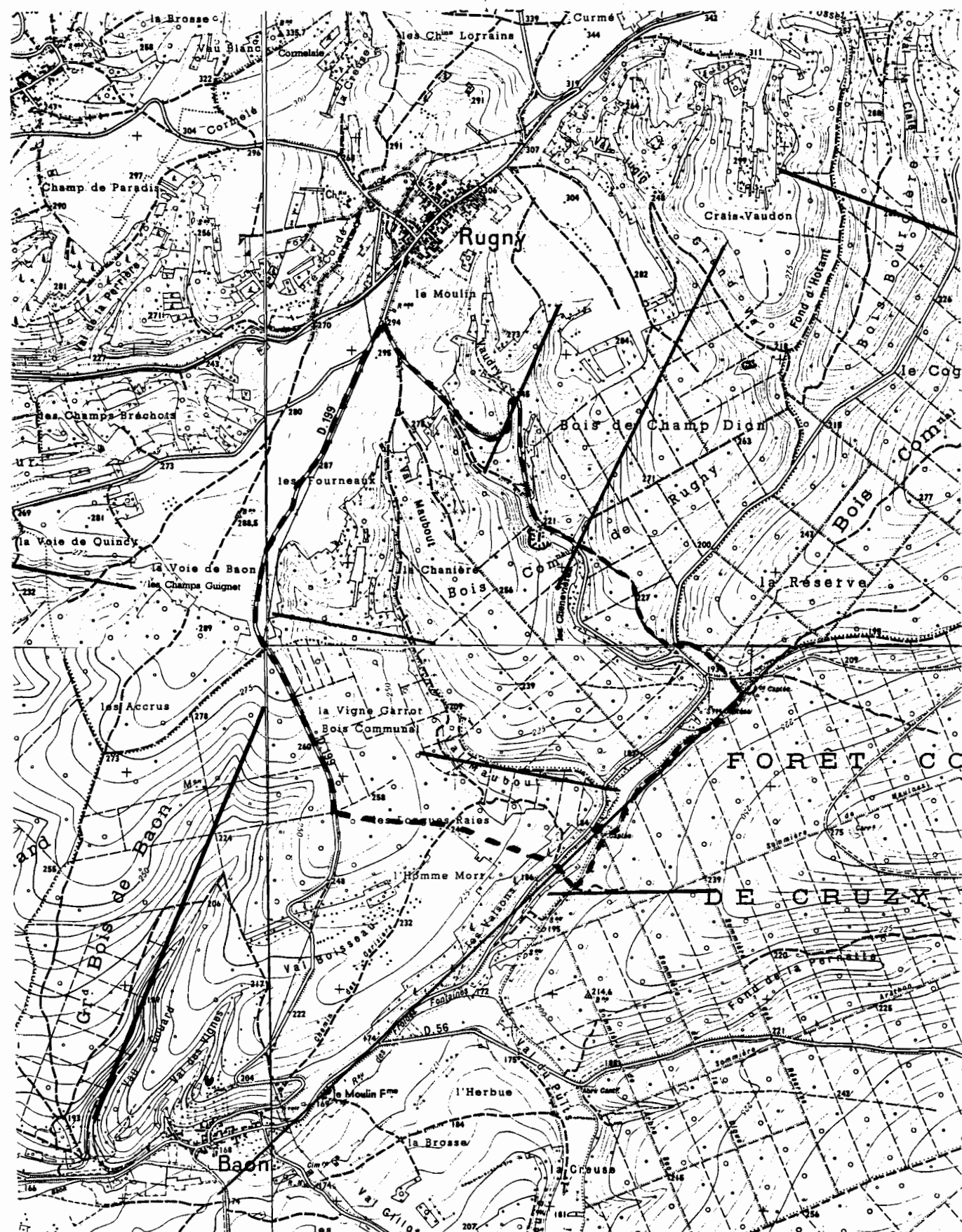
Section B1 - Parcelles n° 15 à 19

Section B2 - Parcelles n° 58 à 62 - 101

BAON
Source des froides fontaines

Carte I

CARTE DE SITUATION
Echelle 1/25 000



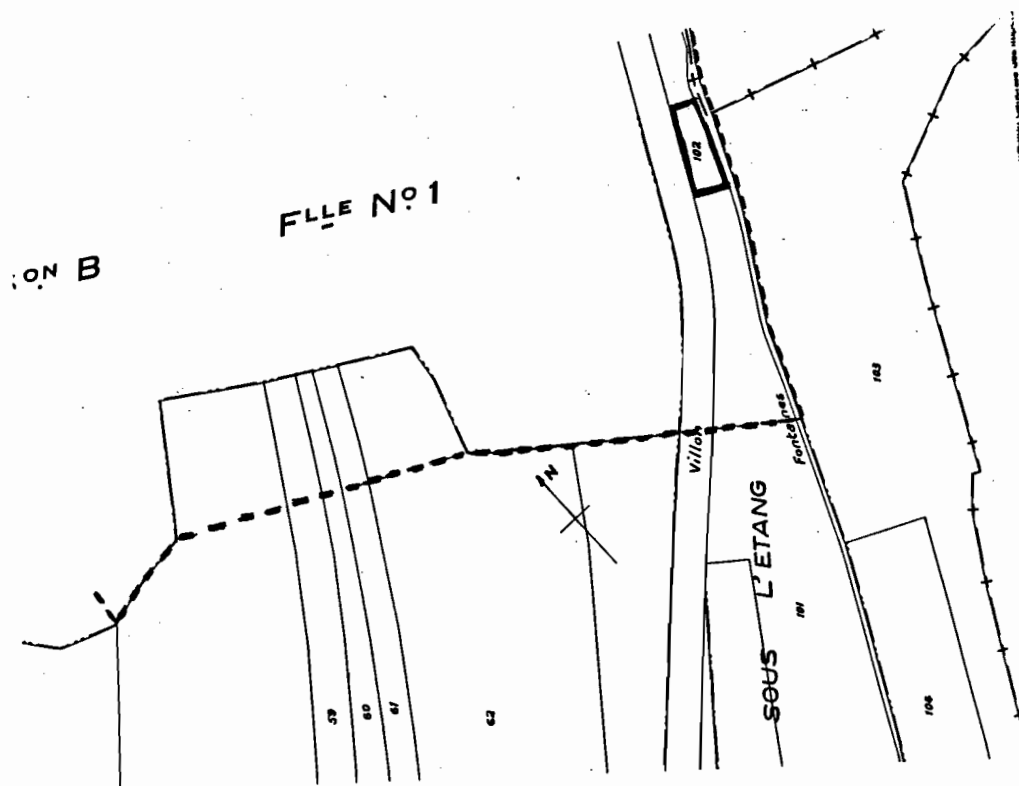
fractures

périmètre de protection éloignée

EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL

Section B2

Echelle 1/2 000

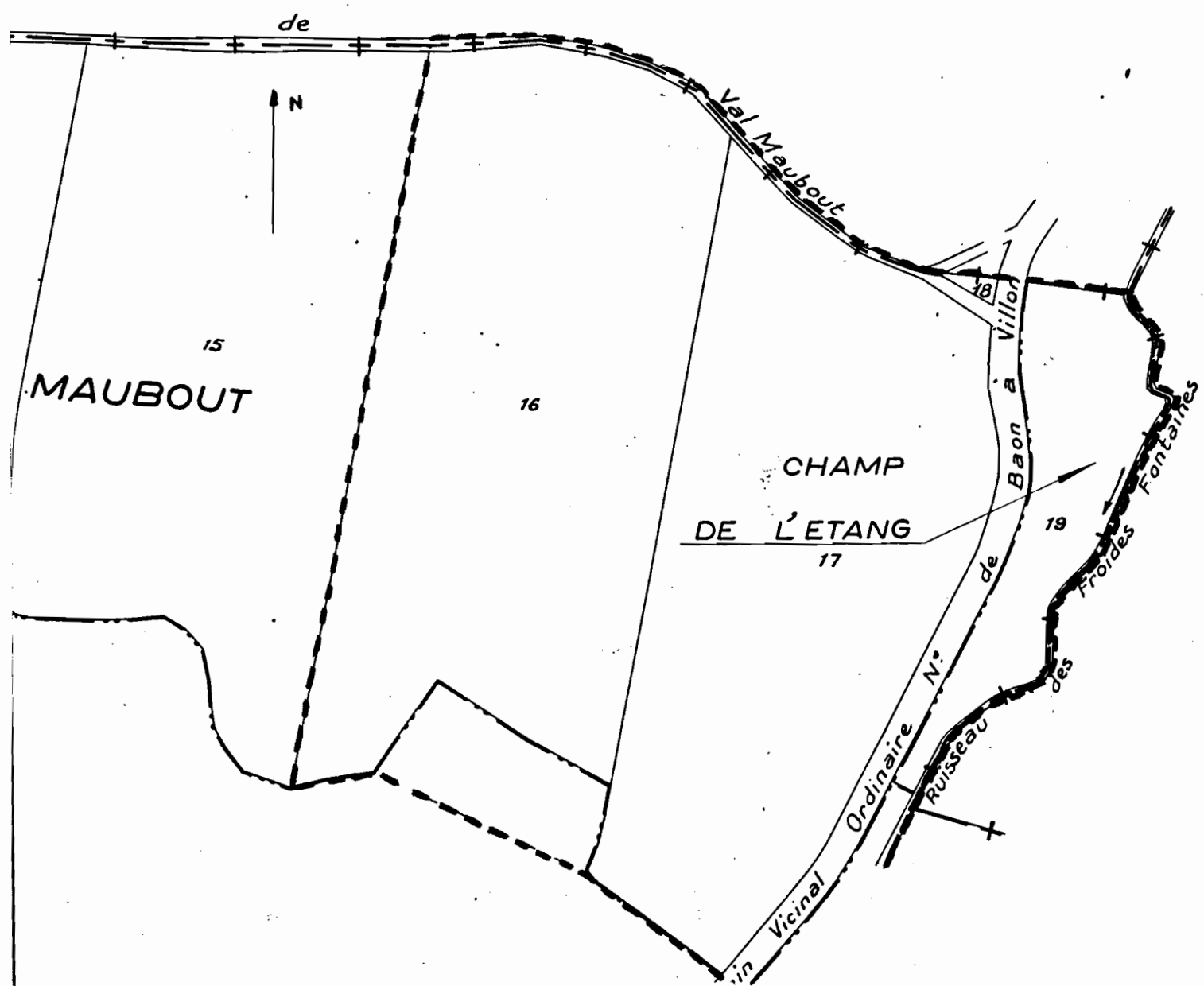


— Périmètre de protection immédiate

- - - Périmètre de protection rapprochée

EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL

Section B1
Echelle 1/2 000



Périmètre de protection rapprochée